



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**ÉMILIE N PELLETIER SIGNE LA PÉTITION
EXIGEANT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE**

Saint-Hyacinthe, le 11 décembre 2009 – Le député de Saint-Hyacinthe, **Émilien Pelletier**, a signé cette semaine la pétition exigeant du gouvernement du Québec la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction.

« À la suite des nombreuses allégations des derniers mois, il est clair qu'il faut faire toute la lumière sur le présumé système de collusion et de malversation existant dans l'industrie de la construction, un système qui nous aurait coûté des centaines de millions voire des milliards de dollars au cours des dernières années. Or, malgré les demandes de la quasi-totalité de la population, le gouvernement libéral de Jean Charest refuse toujours d'utiliser le seul outil susceptible d'aller vraiment au fond des choses : la commission d'enquête publique et indépendante. Il importe donc d'augmenter la pression sur le gouvernement, notamment par le biais de cette pétition électronique », a déclaré **Émilien Pelletier**.

La pétition électronique a été mise en ligne le vendredi 4 décembre dernier sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec. En quelques jours, des milliers de personnes l'ont signée, ce qui réjouit le député de Saint-Hyacinthe : « Je suis très impressionné par la réaction des citoyens. Manifestement, ceux-ci comprennent que les mesures annoncées récemment par le gouvernement ne sont pas suffisantes et que, s'il faut certes effectuer des enquêtes policières pour éventuellement porter des accusations criminelles contre quelques individus, il faut aussi tenir une commission d'enquête si on veut démonter le système pièce par pièce et déterminer les correctifs à apporter pour la suite des choses », a-t-il ajouté.

La pétition électronique sera en ligne jusqu'au 4 février 2010 et devrait être déposée à l'Assemblée nationale lors de la reprise des travaux parlementaires, le 9 février prochain. Il s'agit de la toute première pétition électronique de l'histoire de notre Parlement puisque cette nouvelle procédure vient tout juste d'être intégrée dans le Règlement de l'Assemblée nationale.

On peut signer la pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : www.assnat.qc.ca/petition/ListeFr.aspx

- 30 -

Renseignements : Josée-Ann Bergeron
Attachée de presse d'Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe
450.773.0550

